



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Troisième session

Rome, 7 – 11 avril 2008

### Plan opérationnel 2008 de la CMP

### Point 13.4.3 de l'ordre du jour provisoire

#### I. Contexte

1. À sa deuxième session (2007), la Commission des mesures phytosanitaires a adopté le Plan d'activités révisé de la CMP, qui contenait sept objectifs sur cinq ans. En adoptant le Plan d'activités, la CMP était convenue qu'il serait réexaminé chaque année par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) afin d'établir s'il était ou non nécessaire d'apporter des changements, et avait précisé qu'il serait entièrement revu tous les cinq ans afin de recadrer ses objectifs.
2. Il avait été également convenu à la deuxième session de la CMP que le Plan d'activités serait appuyé par un plan opérationnel annuel, incluant le budget correspondant, qui décrirait les activités de l'année suivante visant à réaliser les sept objectifs sur cinq ans.

#### II. Recettes

##### *Budget ordinaire de la FAO*

3. Le Secrétariat de la CIPV est assuré par la FAO et financé par son budget ordinaire. L'allocation de ressources au Programme ordinaire est approuvée par la Conférence de la FAO, qui se réunit tous les deux ans. Le budget de la FAO est donc établi selon des cycles de deux ans: 2006-07, 2008-09, 2010-11, etc. La contribution de la FAO pour la première année de l'exercice 2008-09 est estimée (au 20 décembre 2007) à 2 410 500 dollars EU.

##### *Contributions volontaires aux fonds fiduciaires*

4. La réalisation des objectifs du Plan d'activités exige des fonds supplémentaires provenant de contributions volontaires des membres au Fonds fiduciaire de la CIPV ou à d'autres fonds, et/ou de contributions en nature. Ces fonds compléteront les ressources fournies par le budget du Programme ordinaire. Les contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV font l'objet du point 13.4.4 de l'ordre du jour provisoire.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

5. En décembre 2007, les parties contractantes n'avaient encore versé aucune contribution au Fonds fiduciaire 2008 de la CIPV. En conséquence, toutes les activités planifiées dans lesquelles le Fonds fiduciaire est engagé sont financées par un report de fonds de 2007.
6. La contribution de la Communauté européenne, qui s'est élevée approximativement à 319 000 dollars EU en 2008, a pour but d'aider les pays en développement à participer à certaines réunions de la CIPV (notamment à la troisième session de la CMP). Certains membres ont apporté, à titre bénévole, des contributions en nature pour 2008, en particulier les États-Unis et le Japon, qui ont parrainé des cadres associés (deux pour les États-Unis et un pour le Japon), et le Canada, qui a financé les services d'un expert invité. Le Japon finance également un projet de renforcement de capacités sur trois ans dans la région Asie. Le directeur de ce projet a pour mission d'aider le Secrétariat en tant qu'expert invité des questions de quarantaine.
7. Les recettes prévues pour 2008 et leurs sources (au 20 décembre 2007) sont présentées au tableau 1. Les dépenses totales engagées pour réaliser les sept objectifs sont présentées au tableau 2.

### III. Résultats escomptés en 2008

8. Le Plan opérationnel (pièce jointe 1) a été préparé par le Secrétariat de la CIPV pour examen par le Bureau de la CMP puis par le groupe de travail sur la PSAT. Il a été admis que les ressources prévues en 2008 ne suffiront pas à couvrir les différentes activités nécessaires à la réalisation des objectifs du Plan d'activités. Le groupe de travail sur la PSAT a examiné, hiérarchisé les activités et en a ramené le nombre à un niveau réaliste et réalisable. Les activités qui ne pourront pas être prises en charge ont été clairement identifiées et restent incluses (elles sont suspendues dans l'attente de nouveaux financements) dans le Plan opérationnel.
9. Le Plan opérationnel de 2008 a été achevé le 20 décembre 2007 sur la base des informations financières dont disposait le Secrétariat à cette date. La situation financière de la CIPV pouvant changer en 2008, le plan sera modifié en conséquence (si, par exemple, les activités « mises en réserve » sont relancées) et la version modifiée sera chargée sur le Portail phytosanitaire international. À l'heure actuelle, le Plan opérationnel présente un déficit de 114 351 dollars EU, soit 6,7 pour cent environ du financement disponible pour les activités connexes de la CIPV si l'on ne tient pas compte des coûts fixes du personnel du Secrétariat et de la FAO, du projet parrainé par le Japon et des trois cadres associés (États-Unis et Japon). Le Secrétariat effectuera un suivi rigoureux de la situation financière et modifiera les activités à conduire afin d'atteindre l'équilibre budgétaire à la fin de l'année.
10. Parmi les activités planifiées qui ont été mises en réserve par le groupe de travail sur la PSAT lors de son exercice de hiérarchisation des priorités, citons: le remplacement de la réunion du Comité des normes par une réunion concernant uniquement le Groupe de travail du Comité des normes en mai 2008; la réduction des manuels d'échange d'informations et des ateliers de formation; la réduction des fonds disponibles pour les ateliers régionaux d'examen des projets de NIMP et l'établissement, une nouvelle fois repoussé, de liens resserrés avec des institutions de formation ou de recherche.
11. L'efficacité de l'exécution du programme dépendra de l'importance du personnel mis à la disposition du Secrétariat. S'il est insuffisant, le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure d'organiser les diverses réunions et peut-être même se trouver contraint d'en annuler.
12. Les programmes de travail détaillés sont publiés sous la forme de documents d'information et inscrits aux différents points de l'ordre du jour qui les concernent.
13. La CMP est invitée à:
  1. Prendre note des recettes escomptées et des dépenses inscrites au budget pour 2008.
  2. Prendre note du Plan opérationnel 2008 et du budget correspondant.
  3. Noter que les activités identifiées dans le Plan opérationnel peuvent être modifiées en fonction des ressources disponibles (financement et personnel).

4. *Remercier* la Communauté européenne et les gouvernements des États-Unis, du Japon et du Canada de leurs contributions.

**Tableau 1: Recettes 2008 (au 20 décembre 2007)**

	<b>Dollars EU</b>
Budget ordinaire de la FAO	2 410 500
Fonds fiduciaire de la CIPV (report de 2007)	286 174
Autres fonds fiduciaires	
Communauté européenne	319 149
Projet parrainé par le Japon (deuxième année)	302 760
Cadres associés - États-Unis	250 000
Cadre associé - Japon	125 000
<b>Total</b>	<b>3 693 583</b>

**Tableau 2: Estimation des dépenses engagées en 2008 (en dollars EU)**

	<b>* Personnel relevant du budget ordinaire</b>	<b>Dépenses hors personnel au titre du budget ordinaire</b>	<b>Fonds fiduciaire de la CIPV</b>	<b>Autres fonds fiduciaires (CE, Japon, États-Unis)</b>	<b>Totaux par objectif</b>
<b>Objectif 1</b>					
Établissement des normes	330 600	285 355	98 000	49 645	<b>763 600</b>
Cadre associé				125 000	<b>125 000</b>
<b>Objectif 2</b>					
Échange d'informations	198 340	294 500	50 000		<b>542 840</b>
Cadre associé				125 000	<b>125 000</b>
<b>Objectif 3</b>					
Règlement des différends	33 050	25 000			<b>58 050</b>
<b>Objectif 4</b>					
**Assistance technique	198 340	71 000	30 000	42 554	<b>341 894</b>
Projet parrainé par le Japon				302 760	<b>302 760</b>
Spécialistes FAO de la protection des plantes	210 500				<b>210 500</b>
<b>Objectif 5</b>					
Mise en œuvre durable	275 550	185 000	27 170		<b>487 720</b>
CMP		276 000	50 000	226 950	<b>552 950</b>
Cadre associé				125 000	<b>125 000</b>
<b>Objectif 6</b>					
Promotion internationale/coopération internationale	44 080	81 500			<b>125 580</b>
<b>Objectif 7</b>					
Examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde	22 040	15 000	10 000		<b>47 040</b>
<b>Total</b>	<b>1 312 500</b>	<b>1 233 355</b>	<b>265 170</b>	<b>996 909</b>	<b>3 807 934</b>
<b>***Écart</b>					<b>-114 351</b>

\* Les coûts de personnel financés par le budget ordinaire (moins les spécialistes FAO de la protection des plantes) sont calculés en pourcentage du temps passé pour chaque objectif. Leur total ne concerne que l'objectif pour lequel ils sont engagés (ils ne sont pas alloués en fonction d'activités particulières). La contribution du budget ordinaire de la FAO au financement des spécialistes FAO de la protection des plantes est rattachée à l'objectif 4.

\*\* Inclut un remboursement des coûts de 50 000 dollars EU.

\*\*\* Écart : Total des ressources (3 693 583 dollars EU) moins le total des coûts (3 807 934 dollars EU).

**Convention internationale pour la  
protection des végétaux**

**Commission des mesures phytosanitaires**

**Plan opérationnel**

**2008**

## **Commission des mesures phytosanitaires**

### **Plan opérationnel 2008**

#### **Vision de la CMP**

*Les ressources végétales mondiales protégées contre les organismes nuisibles*

#### **Mission de la CMP**

*Coopération entre les pays pour protéger les ressources végétales naturelles et cultivées contre la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux, tout en réduisant les interférences avec la circulation internationale des biens et des personnes*

## Message du Président de la Commission des mesures phytosanitaires

En tant que Président de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), je suis heureux de présenter le Plan opérationnel 2008 de la Commission, qui décrit les activités menées en 2008 en vue de réaliser les objectifs de la CMP sur cinq ans.

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) compte actuellement plus de 165 parties contractantes, ce qui montre son importance sur le plan mondial. Ces parties contractantes représentent des économies très diverses et disposent de compétences techniques et spécialisées qui doivent être encadrées par l'action collective si nous voulons continuer à protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles.

La Commission des mesures phytosanitaires s'emploie à faciliter la mise en œuvre des objectifs de la CIPV. Cette mission exige une coopération maximale entre les parties contractantes, la disponibilité de ressources, l'utilisation continue de la science dans l'établissement des normes, le partage de l'information, le renforcement des capacités et la coopération avec d'autres organisations et traités internationaux. En outre, le succès de la mise en œuvre de la CIPV passe par les efforts accrus et résolus que déploieront les parties contractantes pour lui donner une visibilité mondiale.

Ce plan opérationnel devrait permettre de répondre aux défis susmentionnés, mais ce ne sera possible que si les ressources disponibles, humaines et financières, sont suffisantes. Vous remarquerez en le lisant que de nombreuses activités ont dû être « mises en réserve » par manque de ressources. Espérons que des ressources supplémentaires pourront être dégagées en 2008, ce qui facilitera la mise en œuvre complète du plan, notamment en matière de renforcement des capacités.

Je suis certain qu'après avoir lu le présent document, vous conviendrez avec moi que les activités proposées pour 2008 par le Secrétariat de la CIPV, le Bureau et le Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique contribueront à la réalisation des sept objectifs sur cinq ans présentés dans le Plan d'activités de la CMP.



Chagema J Kedera  
Président



## **Table des matières**

### **Introduction**

#### **Objectifs:**

- 1 Un programme fiable d'établissement et de mise en oeuvre de normes au plan international**
- 2 Des systèmes d'échange d'informations appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV**
- 3 Des systèmes efficaces de règlement des différends**
- 4 Une amélioration des capacités phytosanitaires des membres**
- 5 Une mise en oeuvre durable de la CIPV**
- 6 Une promotion internationale de la CIPV et une coopération avec des organisations régionales et internationales pertinentes**
- 7 Un examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde**

## Introduction

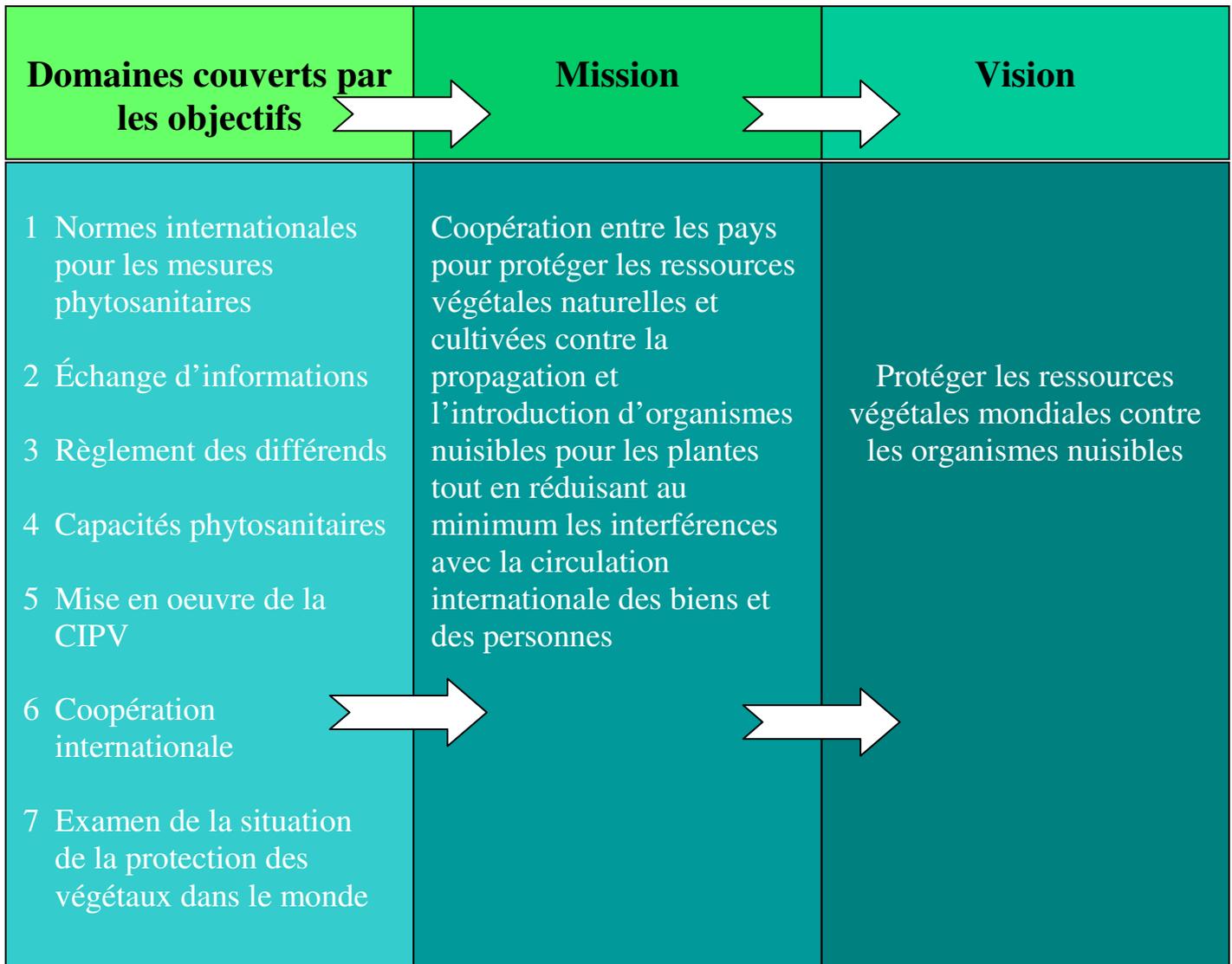
Le plan d'activités de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui a été adopté à la deuxième session de la Commission en 2007, décrit sept objectifs stratégiques sur cinq ans. Ces objectifs, qui correspondent aux domaines d'activités prioritaires de la Commission, visent à mettre en œuvre les dispositions internationales de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Ils sont tous appuyés par des activités identifiées et planifiées, et assortis de critères permettant de suivre les progrès accomplis. Le plan d'activités prévoit un budget de 4,3 millions de dollars EU par an pour leur réalisation. Ce budget comprend le coût du personnel supplémentaire et des engagements pour les activités annuelles.

À sa deuxième session, la CMP a décidé que le plan d'activités devrait être réexaminé annuellement par son Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) afin de procéder, le cas échéant, aux changements nécessaires. Il a été également convenu que le plan d'activités serait appuyé chaque année par un plan opérationnel annuel incluant un budget décrivant les activités de l'année suivante contribuant à la réalisation des objectifs sur cinq ans.

Le Plan opérationnel 2008 (et le budget correspondant) suit les sept objectifs, qui englobent les domaines suivants: établissement de normes internationales, échange d'informations, règlement des différends, capacités phytosanitaires, mise en œuvre durable de la CIPV, coopération internationale et examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde.

Le Plan opérationnel a été préparé par le Secrétariat de la CIPV pour examen successif par le Bureau de la CMP et par le Groupe de travail sur la PSAT. Il a été admis que les ressources prévues pour 2008 ne suffiraient pas à couvrir le coût des activités nécessaires à la réalisation du plan. Le groupe de travail sur la PSAT a examiné, hiérarchisé les activités en a ramené le nombre à un niveau réaliste et réalisable. Les activités qui ne pourront pas être prises en charge ont été clairement identifiées et présentées dans le Plan opérationnel.

Le Plan opérationnel de 2008 a été mis au point le 20 décembre 2007 sur la base des informations financières dont disposait le Secrétariat à ce moment-là. Il est à noter que la situation financière de la CIPV peut changer en 2008. Si le plan doit être modifié en conséquence (mise en route d'activités mises « en réserve », par exemple), une version mise à jour sera chargée sur le Portail phytosanitaire international de la CIPV.



<b>Recettes (2008)*</b>	<b>Dollars EU</b>
<b>Budget ordinaire de la FAO:</b>	2 410 500
<b>Fonds fiduciaire de la CIPV – report de 2007</b>	286 174
<b>Autres fonds fiduciaires</b>	
Communauté européenne	319 149
Projet sous l'égide du Japon (capacité phytosanitaire dans les pays asiatiques– deuxième année)	302 760
<b>États-Unis - Cadre associé (x2 à raison de 125 000 dollars chacun)</b>	250 000
<b>Japon - Cadre associé</b>	125 000
<b>Total des recettes</b>	<b>3 693 583</b>
<b>Coûts</b>	
Personnel du Siège (incluant le paiement au pro rata du soutien: finances, personnel, etc.)	1 102 000
Contribution au personnel régional de la FAO pour la protection des végétaux	210 500
<b>Total des coûts de personnel</b>	<b>1 312 500</b>
<b>Fonds disponibles pour les activités liées à la CIPV</b>	<b>2 381 083</b>

\* 20 décembre 2007

<b>Objectif 1: Un programme fiable d'établissement et de mise en œuvre de normes sur le plan international</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p><b>Contexte</b></p> <p>En vertu de la CIPV (Article X), les parties contractantes conviennent d'établir en commun des normes internationales pouvant être adoptées par la CMP. Ces normes sont les moyens par lesquels les parties contractantes peuvent harmoniser leurs mesures phytosanitaires.</p> <p><b>Domaine stratégique 1.1: Élaboration, adoption et révision de normes (BL<sup>1</sup>)</b></p> <p><b>Activités prévues:</b></p> <p>(i) <b>Les groupes de rédaction composé d'experts et le Comité des normes se réunissent pour élaborer des normes (BL)</b></p> <p><b>Réunions du Comité des normes (CN):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• 1 réunion du CN (dans les langues de la FAO demandées – mai) – 114 000</del></li> <li>• 1 réunion du groupe de travail du CN (CN-7) – mai (remplace le CN) 14 000</li> <li>• 1 CN (dans les langues de la FAO requises – nov.) 122 000</li> <li>• 1 CN-7 – novembre 16 000</li> </ul> <p><b>Réunions des groupes techniques (GT):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 GT sur les protocoles de diagnostic (TPDP) 19 000</li> <li>• 1 GT sur la quarantaine forestière (TPFQ) 26 000</li> <li>• 1 GT sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et les approches systémiques pour les mouches des fruits (TPFF) 23 000</li> <li>• 1 GT sur les traitements phytosanitaires (TPPT) 29 000</li> <li>• 1 GT sur le <i>Glossaire des termes phytosanitaires</i> (TPG) 8 000</li> <li>• 1 GT pour examiner toutes les NIMP 22 000</li> </ul> <p><b>Réunions des groupes de travail:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 réunion « révision des NIMP 7 et 12 » (entièrement parrainée) S.O. 19 000</li> <li>• 1 réunion « préinspection et préagrément » 19 000</li> </ul> <p><b>Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traduction et mise en forme des projets de norme 85 000</li> <li>• Juridique 10 000</li> <li>• Publications externes de normes 20 000</li> <li>• Consultant (analyse de NIMP) 20 000</li> <li>• Cadre associé - États-Unis 125 000</li> </ul> <p>(ii) <b>Accroître l'efficacité de l'élaboration et de l'adoption des normes (BL)</b></p> <p>La plupart des documents de travail du CN seront chargés afin que les points de contact nationaux de la CIPV puissent y accéder avant les réunions du CN. Les rapports des réunions de normalisation seront chargés sur le Portail phytosanitaire aussi rapidement que possible après chaque réunion.</p>	<p style="text-align: right;"><b>152 000</b></p> <p style="text-align: right;"><b>127 000</b></p> <p style="text-align: right;"><b>19 000</b></p> <p style="text-align: right;"><b>260 000</b></p>

<sup>1</sup> Les initiales entre parenthèses désignent le membre du Secrétariat qui rendra compte au Secrétaire de l'activité dont il est responsable. BL = Brent Larson, DN = David Nowell, FG = Fabienne Grousset, JJ = Jeff Jones, [PK = Peter Kenmore], RI = Richard Ivens.

<p><b>Objectif 1: Un programme fiable d'établissement et de mise en œuvre de normes sur le plan international</b></p>	<p><b>Coût prévu (\$ EU)</b></p>
<p>Certaines techniques de rédaction modernes de l'Internet (par exemple Wiki) sont évaluées cette année par certains membres des groupes de rédaction composés d'experts.</p> <p>Les dépenses liées à ces activités sont imputables au Secrétariat.</p> <p><b>(iii) Affecter du personnel pour réaliser le programme d'établissement de normes (BL)</b></p> <p>Des contrats seront passés avec des consultants pour les réunions prévues au point (i). <b>Les coûts seront répartis proportionnellement entre ces réunions.</b></p> <p>Ces consultants sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un consultant (à temps partiel) pour les groupes techniques ou un expert invité travaillant avec le Secrétariat pour contribuer à la supervision des groupes techniques;</li> <li>• un consultant spécialiste de l'établissement de normes (à temps plein);</li> <li>• un éditeur professionnel (à temps partiel);</li> <li>• soutien administratif (à temps partiel pour des travaux courants et pour mettre en forme les observations des membres);</li> <li>• un consultant pour l'examen des NIMP (2 mois).</li> </ul> <p>Un expert invité entièrement financé (juriste) travaillera avec le Secrétariat pour contribuer à la révision des NIMP et à l'examen des questions juridiques liées à la NIMP n° 15, et fournir des avis sur l'élaboration des NIMP.</p> <p>Le Secrétariat continuera d'utiliser des responsables de normes affectés à chaque thème couvert par le programme de travail relatif à l'établissement de normes. Ce responsable fournira des orientations et contribuera à sélectionner les membres, préparer des documents de travail et réviser les projets de NIMP pendant leur élaboration.</p> <p><b>Domaine stratégique 1.2: Mise en œuvre des normes (JJ)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p><b>(i) Identifier et lever les obstacles à la mise en œuvre (JJ)</b></p> <p>En 2008, l'accent sera mis sur l'<i>identification</i> d'indicateurs et la mise au point d'un outil permettant d'identifier les obstacles rencontrés par les parties contractantes qui mettent en œuvre les NIMP. Le coût de cette activité est imputable au Secrétariat.</p> <p><b>(ii) Les ORPV aident les membres à élaborer, réviser et mettre en œuvre leurs réglementations (JJ)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parties contractantes identifient les obstacles à la mise en œuvre (JJ)</li> <li>- Les ORPV sont invitées à rendre compte de leurs activités (RI). L'activité doit être inscrite comme point permanent à l'ordre du jour de la Consultation technique des ORPV. Le coût de cette activité est pris en charge par le Secrétariat et les contributions en nature des ONPV/ORPV.</li> </ul>	

<b>Objectif 1: Un programme fiable d'établissement et de mise en œuvre de normes sur le plan international</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<b>Activités prévues mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources:</b>	<b>\$ EU</b>
1 réunion du CN (dans les langues de la FAO requises - mai)	114 000
[1 CN-7 pour remplacer la réunion du CN en mai]	-14 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>
<b>Récapitulatif des coûts</b>	<b>\$ EU</b>
<b>Total des coûts de l'ensemble des activités</b>	<b>658 000</b>
<b>Fonds alloués</b>	<b>558 000</b>
<b>Différence</b>	<b>(100 000)</b>
<b>Coût total pour l'Objectif 1</b>	<b>558 000</b>

<b>Objectif 2: Des systèmes d'échange d'informations appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p><b>Contexte</b></p> <p>La CIPV spécifie le type d'informations sanitaires à échanger pour appuyer la mise en oeuvre. Il s'agit de l'échange d'informations et des communications entre les parties contractantes, entre celles-ci et le Secrétariat et, parfois, entre les parties contractantes et leurs ORPV. Il s'agit également de la communication opérationnelle et administrative liée aux réunions et au fonctionnement de la CMP et de ses organes subsidiaires.</p> <p><b>Domaine stratégique 2.1 Mise en œuvre de l'échange d'informations tel que défini dans la CIPV (DN)</b></p> <p><b>Activité prévue</b></p> <p>(i) <b>Aider les ONPV à utiliser le PPI, par des activités de renforcement des capacités engagées par le Secrétariat et/ou les ORPV (DN)</b></p> <p><b>Note:</b> Ces activités sont davantage associées au renforcement des capacités (objectif 4). Toute modification future du plan d'activités (découlant, par exemple, du résultat de l'Évaluation de la CIPV) peut contribuer à la réalisation de l'objectif lié au renforcement de capacités.</p> <p><b>Ateliers de formation des nouveaux éditeurs du PPI:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais 25 000</li> <li>• Français incluant la traduction 35 000</li> <li><del>• Arabe incluant la traduction 35 000</del></li> <li><del>• Espagnol 25 000</del></li> <li><del>• Russe incluant la traduction 35 000</del></li> </ul> <p>(Les ateliers formeront six à douze éditeurs pendant une semaine afin que d'autres pays et ORPV utilisent le PPI de manière efficace pour répondre aux obligations de la CIPV en matière d'échange d'informations.)</p> <p><b>Ateliers régionaux de perfectionnement des éditeurs actuels du PPI:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Asie 25 000</li> <li>• Pacifique 35 000</li> <li>• Afrique – Anglais 45 000</li> <li style="padding-left: 20px;">– Français incluant la traduction 35 000</li> </ul> <p>(Les ateliers dureront 2,5 jours et formeront de 10 à 25 éditeurs en exercice aux nouvelles fonctionnalités dans le but d'aider les parties contractantes à utiliser davantage le PPI et d'améliorer la conformité aux obligations d'échange d'informations dues au titre de la CIPV.)</p> <p><b>Renforcement des capacités nationales et sous-régionales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Six ateliers à raison de 3 500 \$ EU par cours 21 000</li> </ul> <p>(ii) <b>Le Secrétariat doit remplir ses obligations redditionnelles et assurer une communication efficace sur des questions administratives dans toutes les langues de la FAO (DN)</b></p> <p>Le coût de cette activité est couvert par les dépenses imputables au Secrétariat (la partie du programme de travail normal du personnel du Secrétariat).</p>	<p style="text-align: right;"><b>60 000</b></p> <p style="text-align: right;"><b>140 000</b></p> <p style="text-align: right;"><b>21 000</b></p>

<b>Objectif 2: Des systèmes d'échange d'informations appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<b>Domaine stratégique 2.2 Le PPI appuyé par un programme efficace de développement et de maintenance (DN)</b>	
<b>Activité prévue:</b>	
<b>(i) Élaborer et documenter des procédures pour une utilisation continue du PPI (DN)</b>	
<del>Élaboration du Manuel d'échange d'informations de la CIPV</del>	
• <del>Six (?) langues de la FAO</del> 15 000	
• <del>Impression à l'extérieur</del> 5 000	
<del>Élaboration de normes relatives aux métadonnées, par exemple la communication de signalements d'organismes nuisibles</del>	
• <del>Un groupe de travail de huit experts pour mettre au point les normes relatives aux métadonnées (3 jours de travail)</del> 20 000	
<del>Réunion du Groupe d'appui au PPI</del> 35 000	
<b>Administration (DN)</b>	
• Traduction du PPI dans les langues de la FAO 15 000	
• Logiciel 5 000	
• Mises à niveau du matériel 20 000	
• Cours de formation aux logiciels 10 000	
• <del>Mise en place de la formation/aide en ligne</del> 7 500	
	<b>50 000</b>
<b>(ii) Affecter du personnel pour développer et maintenir le PPI (DN)</b>	
• 1 cadre associé (États-Unis) 125 000	
• 1 programmeur, 12 mois (engagement à court terme) 52 000	
• <del>1 programmeur, 4 mois (consultant)</del> 21 500	
• 1 concepteur Web, 4 mois (consultant) 21 500	
• <del>1 formateur à l'échange d'informations/projets</del> 150 000	
	<b>198 500</b>
<b>Activités mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources:</b>	
	<b>\$ EU</b>
Ateliers de formation des nouveaux éditeurs du PPI:	
• Arabe incluant la traduction 35 000	
• Espagnol 25 000	
• Russe incluant la traduction 35 000	
Élaboration du manuel d'échange d'informations de la CIPV 20 000	
Élaboration des normes relatives aux métadonnées, par exemple la communication de signalements d'organismes nuisibles	
• Un groupe de travail finalise les normes relatives aux métadonnées 20 000	
Réunion du groupe d'appui au PPI 35 000	
Administration	
• Mise en place de la formation/aide en ligne 7 500	
Affecter du personnel pour maintenir et développer le PPI	
• 1 programmeur, 4 mois (consultant) 21 500	
• 1 formateur à l'échange d'informations/projets 150 000	
<b>Total</b>	<b>349 000</b>

<b>Objectif 2: Des systèmes d'échange d'informations appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<b>État récapitulatif des coûts</b>	<b>\$ EU</b>
<b>Coût total de toutes les activités</b>	<b>818 500</b>
<b>Fonds alloués</b>	<b>469 500</b>
<b>Différence</b>	<b>(349 000)</b>
<b>Coût total de l'Objectif 2</b>	<b>469 500</b>

<b>Objectif 3: Des systèmes efficaces de règlement des différends</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p><b>Contexte</b></p> <p>En cas de besoin, les parties contractantes ont accès au règlement des différends décrit dans l'article XIII de la CIPV pour lequel des règles et des procédures ont été élaborées par la CMP. Bien que les recommandations formulées par un comité examinant la question faisant l'objet d'un différend ne soient pas contraignantes, les parties conviennent qu'elles peuvent servir de base à un nouvel examen du différend.</p> <p><b>Domaine stratégique 3.1 Encouragement à recourir aux systèmes de règlement des différends (DN)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p><b>(i) Informer sur l'existence du système de règlement des différends de la CIPV (DN)</b></p> <p>Imprimer les affiches et les brochures sur le règlement des différends de la CIPV 5 000</p> <p><b>(ii) Informer les ORPV afin de s'assurer que les membres connaissent le système de règlement des différends et savent l'utiliser (RI)</b></p> <p>Le système de règlement des différends de la CIPV a été présenté à la Consultation technique des ORPV (2007). Les ORPV présentes ont été invitées à informer leurs membres et à rendre compte des progrès à la Consultation technique des ORPV (2008). Le coût de cette activité est couvert par les dépenses du Secrétariat et les contributions en nature des ORPV.</p> <p><b>Domaine stratégique 3.2 Soutien au système de règlement des différends de la CIPV (DN)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p><b>(i) Fourniture d'un soutien du Secrétariat pour les différends qui pourraient se produire (DN)</b></p> <p>Il est difficile de prévoir le niveau d'engagement du Secrétariat mais celui-ci pourrait être important en cas de litige et exiger une aide externe. Le coût de cette activité serait couvert par les dépenses du Secrétariat et une aide externe, en cas de besoin. Certains des coûts pourront faire l'objet d'un remboursement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance extérieure (en cas de besoin) 20 000</li> </ul> <p><b>(ii) Rapport à la CMP sur les activités de règlement des différends (DN)</b></p> <p>Le Secrétariat préparera un rapport sur les activités de 2008 à soumettre à la quatrième session de la CMP. Le coût de cette activité est couvert par les dépenses du Secrétariat.</p> <p><b>Autres activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion annuelle de l'organe subsidiaire pour le règlement des différends (participation des membres des pays en développement)</li> </ul>	<p><b>5 000</b></p> <p><b>20 000</b></p>

<b>Objectif 3: Des systèmes efficaces de règlement des différends</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p>Note: Cette réunion et la session annuelle de la CMP se tiendraient l'une à la suite de l'autre et l'assistance fournie en matière de frais de voyage pour la participation des membres des pays en développement est couverte par le poste « participation à la CMP ».</p> <p><b>Activités prévues mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources:</b></p> <p><b>Aucune</b></p> <p><b>État récapitulatif des coûts</b></p> <p><b>Coût total de toutes les activités</b></p> <p><b>Fonds alloués</b></p> <p><b>Différence</b></p>	<p></p> <p><b>\$ EU</b></p> <p><b>0</b></p> <p><b>\$ EU</b></p> <p><b>25 000</b></p> <p><b>25 000</b></p> <p><b>(0)</b></p>
<b>Coût total pour l'Objectif 3:</b>	<b>25 000</b>

<b>Objectif 4: Une amélioration des capacités phytosanitaires des membres</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>																					
<p><b>Contexte</b></p> <p>En vertu de l'Article XX de la CIPV, les parties contractantes conviennent de promouvoir la fourniture d'assistance technique à d'autres parties contractantes, notamment les parties contractantes en développement, soit bilatéralement, soit par l'intermédiaire d'organisations internationales appropriées, dans le but de procéder au renforcement de capacités pour la mise en oeuvre de la Convention.</p> <p><b>Domaine stratégique 4.1 Méthodes et outils en place qui permettent aux parties contractantes d'évaluer et d'améliorer leurs capacités phytosanitaires et d'évaluer les besoins d'assistance technique (JJ)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p><b>(i) Mise à jour, maintenance et distribution de l'outil d'ECP (JJ)</b></p> <p>Une réunion du Groupe de travail informel sur l'assistance technique sera nécessaire pour donner une suite aux conclusions de l'analyse du CAB international (Recommandations du PSAT à la troisième session de la CMP). Il est probable que les cédéroms devront être mis à jour. Les domaines exigeant des financements sont les suivants:</p> <table border="0" data-bbox="236 1160 1423 1227"> <tr> <td>• Réunion du Groupe de travail informel sur l'assistance technique</td> <td style="text-align: right;">30 000</td> <td style="text-align: right;"><b>30 000</b></td> </tr> <tr> <td>• Distribution de cédéroms</td> <td style="text-align: right;">3 000</td> <td style="text-align: right;"><b>3 000</b></td> </tr> </table> <p>D'autres activités de gestion de l'information sont engagées, notamment:</p> <table border="0" data-bbox="331 1294 1423 1473"> <tr> <td>• 1 programmeur, 4 mois (consultant)</td> <td style="text-align: right;">21 500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• Traduction (5 langues)</td> <td style="text-align: right;">20 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• Impression des manuels</td> <td style="text-align: right;">5 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• Gravure des cédéroms</td> <td style="text-align: right;">2 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• Aide en ligne/formation</td> <td style="text-align: right;">7 500</td> <td></td> </tr> </table> <p><b>(ii) Utilisation de l'outil d'ECP et d'autres outils d'apprentissage interactifs pour la planification et le développement de projets (JJ)</b></p> <p>Une réunion sera nécessaire pour former les « instructeurs » aux révisions de l'outil d'ECP. Les domaines exigeant un financement sont les suivants:</p> <p style="color: red;"><del>• Réunion des facilitateurs de l'ECP 45 000</del></p> <p><b>Domaine stratégique 4.2: Le programme de travail de la CIPV est appuyé par la coopération technique (JJ)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p><b>(i) Ateliers régionaux, séminaires (en coopération avec/appuyés par les ORPV) (JJ)</b></p>	• Réunion du Groupe de travail informel sur l'assistance technique	30 000	<b>30 000</b>	• Distribution de cédéroms	3 000	<b>3 000</b>	• 1 programmeur, 4 mois (consultant)	21 500		• Traduction (5 langues)	20 000		• Impression des manuels	5 000		• Gravure des cédéroms	2 000		• Aide en ligne/formation	7 500		
• Réunion du Groupe de travail informel sur l'assistance technique	30 000	<b>30 000</b>																				
• Distribution de cédéroms	3 000	<b>3 000</b>																				
• 1 programmeur, 4 mois (consultant)	21 500																					
• Traduction (5 langues)	20 000																					
• Impression des manuels	5 000																					
• Gravure des cédéroms	2 000																					
• Aide en ligne/formation	7 500																					

<b>Objectif 4: Une amélioration des capacités phytosanitaires des membres</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p>Il est nécessaire de créer et d'actualiser un cadre de ressources pour promouvoir l'harmonisation des capacités phytosanitaires d'une région particulière. Les ateliers qui suivent formeront ou perfectionneront les membres du personnel sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Un atelier régional sur certaines NIMP, les réglementations phytosanitaires, les réglementations en matière d'importation pour les pays russophones d'Europe de l'Est 45 000</del></li> <li>• Deux ateliers régionaux pour l'Asie du Sud-Est (organisés dans le cadre d'un projet sous l'égide du Japon et financés au titre du poste GCP/RAS/226/JPN (année 2) 302 760</li> <li><del>• Ateliers régionaux (8) pour l'examen des projets de NIMP: 302 554</del> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Afrique anglophone 34 000</del></li> <li><del>• Afrique francophone 53 000</del></li> <li><del>• Asie 47 000</del></li> <li><del>• Caraïbes 34 000</del></li> <li><del>• Asie centrale 29 000</del></li> <li>• Amérique latine 42 554</li> <li><del>• Proche Orient 25 000</del></li> <li><del>• Pacifique 38 000</del></li> </ul> </li> </ul> <p>(ii) <b>Formulation et mise en œuvre des projets de renforcement des capacités (JJ)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PCT et d'autres projets financés par des fonds fiduciaires (FF) dépendent en grande partie de la demande (financement par les PCT ou les FF)</li> <li>• Groupe de réflexion sur le renforcement des capacités phytosanitaires 25 000</li> </ul> <p>L'un des résultats de la troisième session de la CMP devrait être la formation d'un groupe de réflexion pour élaborer une stratégie de création de capacités phytosanitaires, à soumettre à la quatrième session de la CMP, pour examen.</p>	<p style="text-align: right;"><b>302 760</b></p> <p style="text-align: right;"><b>42 554</b></p> <p style="text-align: right;"><b>25 000</b></p>
<p><b>Domaine stratégique 4.3 Les parties contractantes peuvent obtenir une assistance technique des donateurs (JJ)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p>(i) <b>Sensibilisation des donateurs aux besoins de capacités phytosanitaires (JJ)</b></p> <p>Assistance à la formulation de projets (sur demande) Note: On prévoit qu'il faudra davantage aider les pays à identifier les priorités en matière de création de capacités et à formuler des projets faisant l'objet d'une demande de financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq projets formulés à présenter aux donateurs (y compris le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce) pour examen en vue d'un financement 25 000</li> <li>• Deux réunions de coordination des donateurs 10 000</li> </ul>	<p style="text-align: right;"><b>25 000</b></p> <p style="text-align: right;"><b>10 000</b></p>

<b>Objectif 4: Une amélioration des capacités phytosanitaires des membres</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<b>(ii) Faire connaître aux parties contractantes les donateurs possibles et leurs critères concernant l'assistance (JJ)</b>	
Il s'agira d'un processus continu et intégré dans d'autres activités régionales et nationales. En 2008, l'activité spécifique est la suivante:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation et distribution des informations sur les critères des donateurs</li> </ul>	<p style="text-align: right;">2 000                      <b>2 000</b></p>
Note: Il existe une source de « revenus » correspondant à certaines des activités de création de capacités, estimée à	<p style="text-align: right;">50 000                      <b>-50,000</b></p>
<b>Activités prévues mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources:</b>	<b>\$EU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion des facilitateurs ECP</li> </ul>	<p style="text-align: right;"><b>45 000</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers – NIMP, régl. phyto., etc., Europe</li> </ul>	<p style="text-align: right;"><b>45 000</b></p>
<b>Ateliers régionaux pour l'examen des projets de NIMP</b>	<b>260 000</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Afrique anglophone</li> </ul>	<p style="text-align: right;">34 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Afrique francophone</li> </ul>	<p style="text-align: right;">53 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Asie</li> </ul>	<p style="text-align: right;">47 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Caraïbes</li> </ul>	<p style="text-align: right;">34 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Asie centrale</li> </ul>	<p style="text-align: right;">29 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proche-Orient</li> </ul>	<p style="text-align: right;">25 000</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pacifique</li> </ul>	<p style="text-align: right;">38 000</p>
<b>Total</b>	<b>350 000</b>
<b>Récapitulatif des coûts</b>	<b>\$EU</b>
<b>Coût total de toutes les activités</b>	<b>796 314</b>
<b>Fonds alloués</b>	<b>446 314</b>
<b>Différence</b>	<b>(350 000)</b>
<b>Coût total de l'Objectif 4:</b>	<b>446 314</b>

<b>Objectif 5: Une mise en œuvre durable de la CIPV</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p><b>Contexte</b></p> <p>La Commission, en tant qu'organe directeur de la CIPV, est le mécanisme par lequel le programme d'établissement de normes, d'échange d'informations et de création de capacités convenu au niveau international peut être mis en œuvre avec efficacité et succès.</p> <p><b>Domaine stratégique 5.1 La CIPV est appuyée par une infrastructure efficace et durable (PK)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p>(i) <b>Organes de gestion et d'exécution nécessaires identifiés et formalisés au sein de la CMP (ou de ses organes subsidiaires) (PK)</b></p> <p>(ii) <b>Transparence et responsabilités aboutissant à une utilisation plus efficace de ressources limitées (RI)</b></p> <p>Le Bureau, aidé par le Secrétariat, préparera le plan opérationnel annuel de 2009 assorti du budget correspondant. Ce plan sera soumis au groupe de travail sur la PSAT pour examen et à la quatrième session de la CMP pour adoption. Le coût de cette activité est pris en charge par le Secrétariat et les contributions en nature des membres du Bureau.</p> <p>(iii) <b>Préparation, par le Secrétariat, d'un rapport annuel à la CMP sur le plan opérationnel (RI)</b></p> <p>Le Secrétariat préparera un rapport sur le plan 2008 pour la quatrième session de la CMP. Le rapport identifiera tous les objectifs qui n'ont pas pu être réalisés et en donnera les motifs. Le coût de cette activité est pris en charge par le Secrétariat.</p> <p>(iv) <b>Le Secrétariat négocie une assistance des ORPV dans le cadre de la mise en œuvre du programme annuel de la CMP (RI)</b></p> <p>Cette activité doit être inscrite comme point permanent à l'ordre du jour de la Consultation technique des ORPV. Le coût de cette activité est pris en charge par le Secrétariat.</p> <p>(v) <b>Personnel du Secrétariat suffisant (PK)</b></p> <p>Le Bureau, aidé par le Secrétariat, continuera d'encourager l'emploi d'un personnel suffisant (FAO et/ou détaché, par exemple des cadres associés) pour répondre aux besoins du Plan d'activités de la CMP. Le coût de cette activité est pris en charge par le Secrétariat et des contributions en nature des membres du Bureau. Les postes suivants seront particulièrement cruciaux en 2008 (et la manière de les financer):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un Secrétaire</li> <li>• un EPT pour l'établissement des normes</li> <li>• un EPT pour l'échange d'informations</li> <li>• un EPT pour le renforcement de capacités</li> <li>• un poste pour les services généraux</li> </ul>	

<b>Objectif 5: Une mise en œuvre durable de la CIPV</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<b>Activités supplémentaires exigeant un financement au titre du domaine 5.1</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions PSAT/Bureau (« élargi ») (voyages): deux réunions avec 5 autorisations de voyage (3 000 \$EU en moyenne) 30 000</li> <li>• Aide de la Présidence/Vice-Présidence au Secrétariat 15 000</li> </ul>	<b>30 000</b> <b>15 000</b>
<b>CMP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation 16 000</li> <li>• Interprétation 110 000</li> <li>• Traduction 150 000</li> <li>• Participation (CE) 226 950</li> <li style="padding-left: 100px;">FF-CIPV 50 000</li> </ul>	<b>552 950</b>
Voyages du Secrétariat (non inclus dans les ateliers, les groupes de travail d'experts, etc.) 40 000 FAO – facturation interne 40 000 Soutien administratif (incl. un poste G2) 70 000 Coût administratif du Fonds fiduciaire de la CIPV (6%) 17 170 Un cadre associé parrainé par le Japon 125 000	<b>40 000</b> <b>40 000</b> <b>70 000</b> <b>17 170</b> <b>125 000</b>
<b>Domaine stratégique 5.2 Une assise financière durable pour la CIPV (PK)</b>	
<b>Activités prévues</b>	
<b>(i) Des budgets transparents indiquant le coût réel de la mise en œuvre du programme de la CMP (RI)</b>	
Le Secrétariat/Bureau/PSAT préparera un budget détaillé (2009) pour appuyer les activités entreprises dans le plan opérationnel annuel de 2009. Le budget inclura le Programme ordinaire et les fonds fiduciaires. Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et des contributions en nature des membres du Bureau et du PSAT.	
<b>(ii) Trouver des moyens de combler les (actuelles) lacunes biennales de la FAO (PK)</b>	
Activités incluant la planification orientée vers les projets pour le Fonds fiduciaire de la CIPV et mise au point d'une stratégie de financement durable de la CIPV. Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et des contributions en nature.	
<b>(iii) Encourager les contributions en nature (PK)</b>	
Le Bureau identifiera les domaines du Plan opérationnel pouvant faire l'objet d'une aide par des contributions en nature (par exemple le parrainage d'un atelier, une réunion de groupe technique) et les présentera à la troisième session de la CMP (mars 2008). Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et des contributions en nature des membres du Bureau.	

<b>Objectif 5: Une mise en œuvre durable de la CIPV</b>	<b>Coût prévu (\$ EU)</b>
<p><b>Domaine stratégique 5.3 Les programmes de la CIPV ont une base scientifique solide (DN)</b></p> <p><b>Activité prévue</b>  <del>(i) Établir des liens étroits avec des institutions académiques et scientifiques (DN) 90 000</del></p> <p>Les documents de la CMP traitant de cet objectif ont été présentés et approuvés par le passé. Le Secrétariat souhaite employer un Consultant (classe P3-P4) pour une durée de douze mois afin de faire avancer le programme de travail adopté à la deuxième session de la CMP.</p> <p><b>Domaine stratégique 5.4 Les parties contractantes en développement participent pleinement à toutes les activités de la CIPV (PK)</b></p> <p><b>Activité prévue</b></p> <p>(i) Assurer le financement de la participation des pays en développement aux activités de la CIPV (PK)</p> <p>Le Bureau/Secrétariat entrera en contact avec les donateurs en 2008 en vue de pérenniser les financements (directement ou par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire de la CIPV) pour aider les pays en développement qui ne peuvent pas obtenir d'aide financière par ailleurs. Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et des contributions en nature des membres du Bureau.</p> <p><b>Activités prévues mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources: \$EU</b></p> <p>(i) Établir des liens étroits avec des institutions académiques et scientifiques appropriées 90 000</p> <p><b>Total 90 000</b></p> <p><b>Récapitulatif des coûts \$EU</b></p> <p><b>Coût total de toutes les activités 980 120</b>  <b>Fonds alloués 890 120</b>  <b>Différence (90 000)</b></p>	
<b>Coût total de l'Objectif 5:</b>	<b>890 120</b>

<b>Objectif 6: Une promotion internationale de la CIPV et une coopération avec des organisations régionales et internationales pertinentes</b>	<b>Coût prévu (\$EU)</b>																		
<p><b>Contexte</b></p> <p>La CIPV est un traité international qui s'applique (directement ou indirectement) à tous les pays engagés dans le commerce international de toute marchandise qui pourrait favoriser l'introduction d'un nouvel organisme nuisible pour les plantes dans une zone vulnérable.</p> <p><b>Domaine stratégique 6.1 La CMP est reconnue comme l'autorité mondiale en matière phytosanitaire (PK)</b></p> <p><b>Activité prévue</b></p> <p>(i) <b>Élaborer une stratégie de communication incluant un plan de relations publiques intégré pour obtenir une reconnaissance sur le plan mondial, construire et gérer une image positive de la CMP et promouvoir la CIPV (RI)</b></p> <p>En 2008, le Bureau et le Secrétariat lanceront un plan de relations publiques qui sera soumis au groupe de travail sur la PSAT pour examen. Ce plan sera renforcé en 2009. Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et les contributions en nature du Bureau et des membres du PSAT.</p> <p>En 2008, les documents de promotion de la CIPV (par exemple le Guide de la CIPV) seront mis à jour et imprimés en 5 langues. 30 000</p> <p><b>Domaine stratégique 6.2 La CIPV est un partenaire actif dans les programmes spécifiques d'intérêt mutuel (PK)</b></p> <p><b>Activité prévue</b></p> <p>(i) <b>Liaison permanente avec des organisations régionales et internationales spécifiques pour identifier et mettre en œuvre des domaines d'intérêt commun (mutuellement avantageux) (PK)</b></p> <p>La CMP reconnaît l'importance d'entretenir des liens solides avec des organisations régionales et internationales avec lesquelles elle partage des intérêts communs. Les domaines exigeant une liaison permanente (participer à des réunions, présenter des documents, etc.) et pour lesquels un financement est nécessaire sont notamment les suivants:</p> <table border="0" data-bbox="188 1765 1225 2027"> <tr> <td>Convention sur les armes biologiques et toxiques (Genève)</td> <td>2 000</td> <td><b>2 000</b></td> </tr> <tr> <td>Convention sur la diversité biologique</td> <td></td> <td><b>22 000</b></td> </tr> <tr> <td>    • CDB (Montréal)</td> <td>6 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>    • CDB COP/MOP (Cartagena) – Allemagne</td> <td>6 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>    • Réunion du Secrétariat conjoint CDB/CIPV</td> <td>10 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>    • Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB [à Rome en février 2008]</td> <td>0</td> <td></td> </tr> </table>	Convention sur les armes biologiques et toxiques (Genève)	2 000	<b>2 000</b>	Convention sur la diversité biologique		<b>22 000</b>	• CDB (Montréal)	6 000		• CDB COP/MOP (Cartagena) – Allemagne	6 000		• Réunion du Secrétariat conjoint CDB/CIPV	10 000		• Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB [à Rome en février 2008]	0		<p><b>30 000</b></p> <p><b>2 000</b></p> <p><b>22 000</b></p>
Convention sur les armes biologiques et toxiques (Genève)	2 000	<b>2 000</b>																	
Convention sur la diversité biologique		<b>22 000</b>																	
• CDB (Montréal)	6 000																		
• CDB COP/MOP (Cartagena) – Allemagne	6 000																		
• Réunion du Secrétariat conjoint CDB/CIPV	10 000																		
• Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB [à Rome en février 2008]	0																		

<b>Objectif 6: Une promotion internationale de la CIPV et une coopération avec des organisations régionales et internationales pertinentes</b>	<b>Coût prévu (\$EU)</b>
Protocole de Montréal	4 000
Groupe de recherche international sur la quarantaine forestière	5 000
<del>Association internationale d'essais de semences</del>	<del>1 000</del>
Dispositif pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (Genève: 1 000 \$ x3)	3 000
<del>Agence internationale de l'énergie atomique</del>	<del>1 000</del>
OMC	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions du Comité SPS (Genève x3 à raison de 1 500 chacun)</li> </ul>	4 500
Autres organes de normalisation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• OIE (communication informelle permanente – couvert par les coûts du Secrétariat)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Codex (communication informelle permanente – couvert par les coûts du Secrétariat)</li> </ul>	
<b>Domaine stratégique 6.3 Une communication efficiente et efficace entre les ORPV et le Secrétariat de la CIPV (RI)</b>	
<b>Activité prévue</b>	
<b>(i) Liaison et collaboration entre le Secrétariat et le personnel exécutif des ORPV (RI)</b>	
<p>Les ORPV sont des organes de coordination s'intéressant aux questions sanitaires qui se posent dans leurs régions. L'importance du rôle des ORPV est reconnue par la CIPV. Les liens étroits que le Secrétariat entretient avec elles permettent de réaliser des synergies. Les domaines qui exigent des financements en 2008 incluent la participation aux réunions annuelles ci-après:</p>	
OEPP	2 000
COSAVE	4 000
NAPPO	4 000
Consultation technique des ORPV (tenue à Rome en 2008)	1 000
<b>Activités prévues mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources:</b>	
Association internationale d'essais de semences	1 000
Agence internationale de l'énergie atomique	1 000
<b>Total</b>	<b>2 000</b>
<b>Récapitulatif des coûts</b>	
<b>Coût total de toutes les activités</b>	<b>83 500</b>
<b>Fonds alloués</b>	<b>81 500</b>
<b>Différence</b>	<b>(2 000)</b>
<b>Coût total de l'Objectif 6:</b>	<b>81 500</b>

<b>Objectif 7: Un examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde</b>	<b>Coût prévu (\$EU)</b>
<p><b>Contexte</b></p> <p>L'une des fonctions de la CMP est d'avoir une vue d'ensemble de l'état de la protection des végétaux dans le monde. Il est donc important qu'elle puisse identifier les nouveaux défis qui se posent en la matière, qu'elle soit prête à y répondre et adopte de nouvelles technologies.</p> <p><b>Domaine stratégique 7.1 Examen périodique de l'orientation stratégique générale et des objectifs de la CMP et adaptation des programmes pour répondre aux nouveaux défis posés et en tenir compte (PK)</b></p> <p><b>Activités prévues</b></p> <p>(i) <b>Inscrire un point à l'ordre du jour de la CMP en vue d'identifier les nouveaux défis qui pourraient exiger une action relevant de la CIPV (FG)</b></p> <p>Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat.</p> <p>(ii) <b>Les ORPV élaborent des documents de travail sur les nouveaux défis afin d'aider la CMP à définir les actions à conduire (RI)</b></p> <p><i>Certification électronique</i></p> <p>(iii) <b>Les parties contractantes qui mettent en oeuvre la certification électronique aident les autres à le faire, par l'intermédiaire du Secrétariat (JJ)</b></p> <p>Aucune offre d'assistance n'a été reçue par le Secrétariat à ce jour. Les pays engagés dans la mise en oeuvre de la certification électronique doivent sans doute encore mettre au point ou perfectionner leurs systèmes.</p> <p>(iv) <b>Utilisation du projet de normalisation phytosanitaire CEFACT-ONU (BL)</b></p> <p>Supervision continue par le personnel de la FAO (il ne s'agit pas du Secrétariat de la CIPV). Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et les contributions en nature de personnel de la FAO.</p> <p>(v) <b>Adoption de normes existantes applicables à la protection des communications et à la validation de l'origine des informations (BL)</b></p> <p>Supervision continue par le personnel de la FAO (il ne s'agit pas du Secrétariat de la CIPV). Le coût de cette activité est couvert par le Secrétariat et les contributions en nature de personnel de la FAO.</p> <p><i>Espèces exotiques envahissantes</i></p> <p>(vi) <b>Des NIMP sont élaborées ou modifiées pour tenir compte des espèces végétales envahissantes (par exemple les plantes aquatiques envahissantes) (BL)</b></p>	

<b>Objectif 7: Un examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde</b>	<b>Coût prévu (\$EU)</b>												
<p><i>Élaboration de solutions de gestion du risque</i></p> <p><b>(vii) Groupe de travail sur la reconnaissance internationale des zones exemptes (RI)</b></p> <p>Un groupe de travail à composition non limitée doit être réuni (son mandat a été adopté à la première session de la CMP et révisé à la deuxième session de la CMP). Les conclusions de son étude seront présentées à la quatrième session après examen du groupe de travail informel sur la PSAT.</p> <p><b>Domaine stratégique 7.2 La CIPV est appuyée par un programme de mise en conformité</b></p> <p><b>Activité prévue</b></p> <p><b>(vii) Préparer des recommandations pour un programme de mise en conformité (DN)</b></p> <p>Un groupe de travail à composition non limitée sur un éventuel mécanisme de vérification de conformité à la CIPV a préparé des recommandations. Les activités pourraient démarrer en 2008. Si c'est le cas, leur coût serait couvert par le Secrétariat.</p> <p><b>Activités prévues mises « en réserve » en raison d'un manque de ressources:</b></p> <table data-bbox="175 1108 1225 1220"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>\$EU</b></td> </tr> <tr> <td>Aucune</td> <td style="text-align: right;"><b>0</b></td> </tr> </table> <p><b>Récapitulatif des coûts</b></p> <table data-bbox="175 1254 1225 1444"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>\$EU</b></td> </tr> <tr> <td><b>Coût total de toutes les activités</b></td> <td style="text-align: right;"><b>25 000</b></td> </tr> <tr> <td><b>Fonds alloués</b></td> <td style="text-align: right;"><b>25 000</b></td> </tr> <tr> <td><b>Différence</b></td> <td style="text-align: right;"><b>(0)</b></td> </tr> </table>		<b>\$EU</b>	Aucune	<b>0</b>		<b>\$EU</b>	<b>Coût total de toutes les activités</b>	<b>25 000</b>	<b>Fonds alloués</b>	<b>25 000</b>	<b>Différence</b>	<b>(0)</b>	<p><b>25 000</b></p>
	<b>\$EU</b>												
Aucune	<b>0</b>												
	<b>\$EU</b>												
<b>Coût total de toutes les activités</b>	<b>25 000</b>												
<b>Fonds alloués</b>	<b>25 000</b>												
<b>Différence</b>	<b>(0)</b>												
<b>Coût total de l'Objectif 7:</b>	<b>25 000</b>												

## Récapitulation

Objectif	Fonds alloués	Coût total de toutes les activités prévues	Différence
1	558 000	658 000	(100 000)
2	469 500	818 500	(349 000)
3	25 000	25 000	0
4	446 314	796 314	(350 000)
5	890 120	980 120	(90 000)
6	81 500	83500	(2 000)
7	25 000	25000	0
<b>Total</b>	<b>2 495 434</b>	<b>3 386 434</b>	<b>(891 000)</b>

**Note:** Fonds alloués pour des activités liées à la CIPV: 2 495 434  
Fonds disponibles: 2 381 083  
Écart: (114 351)